

ARTICLE 1 – OBJET :

Le «Trophée Piano AEA F 2023 » est destiné à promouvoir la pratique instrumentale et l'expression musicale au sein d'un concours de piano organisé en trois catégories proposant trois œuvres différentes imposées qui seront partiellement téléchargeables à compter du **17 décembre** sur le site de l'AEA F (www.aeaf.fr) pour en évaluer les difficultés et faire le choix de catégorie .

Le trophée piano AEA F 2023 est réservé aux membres de l'AEA F à jour de leur cotisation annuelle(40€). Cette adhésion leur permet de bénéficier d'une page personnelle sur le site de l'Académie, site très visité. Sur cette page ils peuvent présenter jusqu'à 5 œuvres musicales et annoncer leurs manifestations artistiques.

ARTICLE 2 – CONDITIONS DE SELECTION :

Cette interprétation instrumentale sera impérativement enregistrée au format vidéo en veillant à ce que la qualité sonore soit correcte (volume, nuances...) Vous pourrez utiliser les outils de votre choix (téléphones, tablette, caméra..) aux formats standards supportés par les PC. Vous veillerez au bon positionnement de votre caméra afin que le jury observe au mieux votre jeu.

Cet enregistrement vidéo sera réalisé au piano (acoustique de préférence). L'interprétation devra tenir compte au mieux des indications spécifiées sur la partition (Tempo, Nuances, Phrasé...).

ARTICLE 3 – MODALITES :

Afin d'évaluer les difficultés et faire le choix de catégorie, les œuvres imposées seront partiellement consultables et téléchargeables dès le 17 décembre sur le site de l'AEA F.

Il faut se rendre sur le site : www.aeaf.fr, puis suivre les onglets « musique » et « prochain concours musical ». Tous les renseignements seront sur cette page.

Après avoir acquitté leur adhésion AEA F 2023 et retourné les documents demandés, les participants inscrits recevront la partition intégrale de la catégorie retenue dès le 02 janvier. Ils pourront dès lors travailler le morceau et préparer **un et un seul enregistrement vidéo qu'ils transmettront avant le 19 mars 2023 minuit** suivant les modalités ci-après. Nous vous rappelons que l'adhésion à l'AEA F permet de placer sur notre site cinq documents de votre choix (de taille inférieure à 4 Mo) et cinq annonces de vos manifestations artistiques. Pour les œuvres en vidéo, il est possible d'insérer un lien vers votre enregistrement YouTube ou équivalent.

La catégorie « Niveau 1 » sera réservée aux **moins de 15 ans** dans la limite d'une inscription par personne.

Les catégories « Niveau 2 » et « Supérieure » seront ouvertes à tout pianiste **amateur** de toute nationalité et **de tout âge** dans la limite d'une inscription par personne.

Les postulants, pour y participer devront effectuer les deux démarches suivantes :

1 – Imprimer et remplir le formulaire figurant page 4 de ce document, et l'envoyer à l'adresse email :

tropheeaeaf2023@orange.fr en échange duquel ils recevront par retour la partition intégrale de la catégorie choisie.

2 – Remplir le formulaire d'adhésion à l'AEAF figurant page 6 et l'envoyer avec votre chèque de 40 EUR au trésorier dont l'adresse figure sur le document, en précisant sur le document « **Trophée Piano AEAF 2023** »

Ou par virement bancaire:

(IBAN FR76 1751 5000 9208 0021 8970 118 — BIC : CEPA FRPP 751

IMPORTANT :

- Les mineurs de moins de 18 ans devront joindre à l'envoi de leur formulaire d'inscription et d'adhésion, une autorisation parentale donnée en page 5, à remplir et à signer par le ou les responsable parental
- Dans le même temps, chaque participant transmettra son enregistrement vidéo par l'intermédiaire du site « wetransfer.com » qui permet d'envoyer des fichiers jusqu'à 2 Go par courriel à la même adresse: tropheeaeaf2023@orange.fr
- Nombre de places limité par catégorie : en cas d'atteinte, les inscriptions seront closes avant la date de clôture.

ARTICLE 4 – RECOMPENSES

Un lauréat par catégorie sera retenu par le jury après visionnage des vidéos. Les jugements seront sans appel.

Les 3 Trophées seront remis le lors du vernissage du Salon International de l'AEAF à la Galerie Nesle à Paris 6^{ème} accompagnés chacun d'un diplôme. Les autres participants recevront par email, un « certificat de participation numérique » à imprimer par leurs soins.

Les vidéos retenues des trois lauréats seront diffusées à plusieurs reprises pendant l'exposition. L'AEAF se réserve cependant le droit et à sa seule discrétion, d'interrompre, de supprimer ou de différer les diffusions Internet à tout moment, sans préavis et sans que sa responsabilité ne puisse être engagée à ce titre. Aucun participant ne pourra exercer de réclamation à quelque titre que ce soit, ni recevoir une quelconque indemnisation de la part de l'AEAF.

ARTICLE 5 – PROPRIETE INTELLECTUELLE

Rappel : L'AEAF autorise à ce que les trois Lauréats primés portent la mention « *Lauréat du Trophée AEAF 2023* » pour toute diffusion sous quelque forme que ce soit.

Les Candidats autorisent et acceptent la diffusion et la communication au public de leur vidéo en totalité ou partiellement lors *des répétitions ou de la remise officielle des Prix de l'AEAF 2023* par tous moyens et procédés techniques connus ou inconnus à ce jour.

L'AEAF pourra utiliser les noms, prénoms et pseudonymes des candidats, les photographies et autres images fixées ou animées les concernant, pour la promotion de toutes les formes d'exploitation à compter de son admission.

ARTICLE 6 – OBLIGATIONS

Les inscriptions seront acceptées du **jusqu'** au 15 mars 2023 à minuit.

Les frais de participation, de déplacements et de prestation musicale éventuels sont à la charge de chaque **candidat** et ne sauraient faire l'objet d'aucun remboursement.

L'inscription au «Trophée Piano AEAF 2023 » implique l'acceptation et le respect sans réserve des 6 articles du présent règlement et notamment la cession des droits

Pour tout renseignement complémentaire, merci d'écrire à : tropheeaeaf2023@orange.fr

FORMULAIRE D'INSCRIPTION AU TROPHEE PIANO AEAF 2023

Nom : _____ Prénom : _____

Pseudonyme: _____

Date de naissance : ____/____/____

Nationalité _____

Adresse : _____

Code postal : _____

VILLE : _____ PAYS : _____

Fait à..... le

L'inscription au « Prix AEAF de création musicale 2023 » implique l'acceptation et le respect sans réserve des 6 articles du présent règlement et notamment la cession des droits mentionnés.

Signature du créateur/ de la créatrice (*précédée de la mention « lu et approuvé »*)

(Ou de son représentant légal pour les mineurs)



Autorisation parentale (pour les mineurs) de participation au « Trophée PIANO AEA 2023 »

Je soussigné(e) :

Nom :

Prénom :

Adresse :

Code postal : **Ville :**

Père / mère / tuteur de

Autorise mon fils / ma fille.....

Né(e) le...../...../.....

à participer s'inscrire au «**Trophée PIANO AEA 2023**» organisé par l'Académie Européenne des Arts France à partir du 02 janvier 2023

J'atteste avoir pris connaissance et accepter le Règlement du dit « Trophée PIANO AEA 2023 » téléchargeable à l'adresse <http://www.aeaf.fr>

En acceptant le Règlement et en signant la présente autorisation, je reconnais et accepte expressément la participation de mon enfant à ce Trophée 2023

J'autorise l'AEA à exploiter et diffuser l'enregistrement vidéo réalisé par mon enfant dans le cadre de sa participation au Trophée PIANO AEA 2023 sur tous supports officiels, à savoir :

- Le site internet de l'Académie <http://www.aeaf.fr>
- La page Facebook de l'opération <http://www.facebook.com/aeaf2023> à définir...
- La page YouTube de l'opération <http://www.youtube.com/aeaf2023>

*Si sa prestation est retenue pour être primée, j'autorise l'AEA à photographier et filmer mon enfant lors du **Salon international 2023** de l'AEA qui se tiendra à la Galerie Nesle, 8 rue de Nesle, PARIS 6^{ème} et à diffuser sa composition en public ainsi que les photographies à des fins de communication sur tous supports.*

Fait à

Le.....

Signature du responsable précédée de la mention « lu et approuvé »

Nous vous prions de joindre ce document au format numérique (scanné ou photographié) La participation de votre enfant sera effective uniquement en présence de ce document.

Pour toute question nous contacter par email : tropheeaeaf2023@orange.fr

FORMULAIRE DE COTISATION AEAFF 2022-2023 – 40 €

(Période du 1^{er} septembre 2021 au 31 Août 2023)

Ce document de rattrapage doit obligatoirement être joint au paiement de votre cotisation, adressé à :

Luc DELAGE - 8, Bd de la République 95210 Saint-Gratien – France

Identité de l'adhérent : (Cadres à renseigner en LETTRES MAJUSCULES)

NOM CIVIL : Mr, Mme, Melle :

PRENOM : N° AEAFF :

PSEUDONYME :

Adresse Mail :

Modalités de paiement : (cocher la case correspondante)

Par chèque Bancaire à l'ordre de l'AEAF (chèque séparé du droit d'accrochage)

Par Virement (IBAN FR76 1751 5000 9208 0021 8970 118 — BIC : CEPA FRPP 751)

➤ Dans ce cas merci d'indiquer les références du compte qui effectue le versement :

.....

Dans tous les cas : **SI** le règlement est effectué par une autre personne, **merci de préciser :**

NOM :

PRENOM :

Dans le cas d'un virement ce document rempli doit être envoyé par mail à : luc.delage@neuf.fr

RAPPELS : L'adhésion à l'AEAF ouvre droit à l'utilisation du site AEAF (aux conditions définies dans ses statuts) et à l'inscription dans tous les Salons organisés par l'AEAF (voir conditions particulières définies dans les règlements de chaque Salon).

Pour chaque nouvel exercice, le règlement de la cotisation se fait à partir du mois de septembre.